

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

BUDGET ASSAINISSEMENT BOURG : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion retrace la comptabilité du receveur. Il doit être voté préalablement au compte administratif, qui retrace la comptabilité du Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

- **De prendre acte que le compte de gestion du budget Assainissement Bourg dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, concorde avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur ;**
- **D'approuver le compte de gestion du Trésorier de Villedieu-Percy pour l'exercice 2018**

BUDGET ASSAINISSEMENT BOURG : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2018 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 22 205.66 €
- Recettes : 18 106.91 €

Résultat de l'exercice : - 4 098.75 €

Résultat antérieur reporté : 18 538.76€

Résultat de clôture : 14 440.01€

Investissement :

- Dépenses : 11 006.48 €
- Recettes : 7 911.70 €

Résultat de l'exercice : - 3094.78 €

Résultat antérieur reporté : 12 827.74 €

Résultat de clôture : 9 732.96 €

Le Maire ayant quitté la séance, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

- **D'approuver le compte administratif du budget Assainissement Bourg pour l'exercice 2018**

BUDGET ASSAINISSEMENT BOURG : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 du budget Assainissement Bourg s'équilibre de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 31 479 €
- Recettes de fonctionnement : 31 479 €
- Dépenses d'investissement : 17 302 €
- Recettes d'investissement : 17 302 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

- **D'approuver le budget primitif 2019 du budget Assainissement Bourg**

BUDGET ASSAINISSEMENT ZA BEURRIERS : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion retrace la comptabilité du receveur. Il doit être voté préalablement au compte administratif, qui retrace la comptabilité du Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide,

- **De prendre acte que le compte de gestion du budget Assainissement ZA Beurriers dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, concorde avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur ;**
- **D'approuver le compte de gestion du Trésorier de Villedieu-Percy pour l'exercice 2018**

BUDGET ASSAINISSEMENT ZA BEURRIERS : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2018:

Fonctionnement :

- Dépenses : 3 719.53 €
- Recettes : 6 259.63 €

Résultat de l'exercice : 2 540.00 €

Résultat antérieur reporté : 19 749.58 €

Résultat de clôture : 22 289.58 €

Le Maire ayant quitté la séance, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

- **D'approuver le compte administratif du budget Assainissement ZA Beurriers pour l'exercice 2018**

BUDGET ASSAINISSEMENT ZA BEURRIERS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 du budget Assainissement ZA Beurriers s'équilibre de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 25 739.00 €
- Recettes de fonctionnement : 25 739.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Décide,

- D'approuver le budget primitif 2019 du budget Assainissement ZA Beurriers

BUDGET LOTISSEMENT PERSONNES ÂGÉES : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion retrace la comptabilité du receveur. Il doit être voté préalablement au compte administratif, qui retrace la comptabilité du Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.....,

Décide,

- De prendre acte que le compte de gestion du budget Lotissement Personnes Âgées dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, concorde avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur ;
- D'approuver le compte de gestion du Trésorier de Villedieu-Percy pour l'exercice 2018

BUDGET LOTISSEMENT PERSONNES ÂGÉES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2018 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 41 300.56 €
- Recettes : 58 056.75 €

Résultat de l'exercice : 16 756.19 €

Résultat antérieur reporté : 1 700.50 €

Résultat de clôture : 18 456.69 €

Investissement :

- Dépenses : 21 817.64 €
- Recettes : 27 118.84 €

Résultat de l'exercice : 5 301.20 €

Résultat antérieur reporté : - 23 057.36€

Résultat de clôture : - 17 756.16 €

BUDGET LOTISSEMENT PERSONNES ÂGÉES : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le compte administratif 2018 du budget Lotissement Personnes Âgées fait apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2018 :

- Un excédent de fonctionnement de : 18 456.69 €
- Un déficit d'investissement de : - 17 756.16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide,

- D'affecter ces résultats au budget primitif 2019 du budget Lotissement Personnes Âgées comme suit :
 - Report de l'excédent de fonctionnement de 17 756.16 € au 1068 et de 700 € au 002
 - Report du déficit d'investissement de 17 757 € au 001

BUDGET LOTISSEMENT PERSONNES ÂGÉES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 du budget Lotissement Personnes Âgées s'équilibre de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 62 001 €
- Recettes de fonctionnement : 62 001 €
- Dépenses d'investissement : 39 997 €
- Recettes d'investissement : 39 997 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide,

- **D'approuver le budget primitif 2019 du budget Lotissement Personnes Âgées**

BUDGET GÉNÉRAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion retrace la comptabilité du receveur. Il doit être voté préalablement au compte administratif, qui retrace la comptabilité du Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide,

- **De prendre acte que le compte de gestion du budget Général dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, concorde avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur ;**
- **D'approuver le compte de gestion du Trésorier de Villedieu-Percy pour l'exercice 2018**

BUDGET GÉNÉRAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2018 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 213 401.08 €
- Recettes : 246 442.57 €

Résultat de l'exercice : 33 041.49 €

Résultat antérieur reporté : 162 751.36 €

Résultat de clôture : 195 792.85 €

Investissement :

- Dépenses : 158 588.27 €
- Recettes : 131 813.79 €

Résultat de l'exercice : - 26 774.48 €

Résultat antérieur reporté : - 33 180.66 €

Résultat de clôture : -59 955.14 €

Le Maire ayant quitté la séance, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Décide,

- **D'approuver le compte administratif du budget Général pour l'exercice 2018**

BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le compte administratif 2019 du budget général fait apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2018 :

- *Un excédent* de fonctionnement de : 195 792.85 €
- *Un déficit* d'investissement de :- 59 955.14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide,

- **D'affecter ces résultats au budget primitif 2019 du Budget Général comme suit :**
 - **Report de l'excédent de fonctionnement de 59 955.14 € au 1068 et 135 837 € au 002**
 - **Report du déficit d'investissement de 59 956€ au 001**

VOTE DES TAUX 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et,

Décide,

- **De maintenir les taux pour l'année 2019 comme l'année 2018, ainsi les taux sont les suivants :**
 - **Taxe d'habitation : 8.81 %**
 - **Taxe Foncière (bâti) : 9.01 %**
 - **Taxe foncière (non bâti) : 19.19 %**

BUDGET GÉNÉRAL : SUBVENTION 2019 AU BUDGET LOTISSEMENT PERSONNES ÂGÉES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et,

Décide,

- **D'attribuer une subvention de fonctionnement au budget Lotissement Personnes Âgées d'un montant de 7 600 € pour l'année 2019.**

BUDGET GÉNÉRAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 du budget Général s'équilibre de la façon suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 368 727 €
- Recettes de fonctionnement : 368 727 €
- Dépenses d'investissement : 156 032 €
- Recettes d'investissement : 156 032 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et,

Décide,

- **D'approuver le budget primitif 2019 du budget Général**

Modification de l'article 5 des statuts de Villedieu Intercom

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-17,

Vu, la délibération n°2018-160 en date du 18 octobre 2018 de Villedieu Intercom modifiant l'article 5 de ces statuts,

M. le Maire explique que certains statuts de Villedieu Intercom ont changés et qu'étant une commune membre, le Conseil Municipal de La Colombe doit délibérer pour se prononcer sur ces changements.

Par délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2018, ont été actés à l'article 5 des statuts relatifs aux compétences obligatoires en matière d'actions de développement économique et de politique locale du commerce :

- l'aide à la création et à la reprise de commerces via les dispositifs de revitalisation du commerce local de l'EPCI.
- le soutien à la structure fédérant les unions commerciales du territoire.
- le dispositif de fidélisation de la clientèle locale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et,

Décide,

- **D'approuver / de ne pas approuver la modification des statuts ci-joint, et notamment son article 5.**

QUESTIONS DIVERSES

- **55^{ème} tour de la Manche : proposition de 4 signaleurs de la Colombe le 18 mai 2019 entre 14h15 et 15h00**